

D.2026.05.22.1.12

**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine**

Séance du 22 mai 2026

1 – PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE

1.12 : CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DU ZAN : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à neuf heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Dominique FAURE, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, 6 rue René Leduc, 31000 TOULOUSE.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE		
ANDRE Christian DELRIEU Florian DE SCORRAILLE Jean-Baptiste FAURE Dominique GASC Jean-Pierre	KATZENMAYER Laurence LEFEVRE Marine MOUDENC Jean-Luc PARRE Frédéric RODRIGUES Patrice	ROURE Marie-Hélène TERRAIL-NOVES Vincent URSULE Béatrice VAILLANT Romain
LE MURETAIN AGGLO		
DESCHAMPS Gilbert LAFFON Jérôme	MABIRE Sylvain MANDEMENT André	
SICOVAL		
CAUBET Bruno	SANGAY Dominique	
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN		
BARBIER Pascal	TOUNTEVICH Christophe	
COTEAUX BELLEVUE		
DECIMA Michel	FELTRIN José	

Délégués ayant donné pouvoir

ALEGRE Raymond, représenté par M. BARBIER
BERGIA Jean-Marc, représenté par M. DESCHAMPS
CASTERA Didier, représenté par M. PARRE
CHERUBIN Laurent, représenté par M. CAUBET
TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. RODRIGUES

Délégués excusés

BERGIA Jean-Marc	COGNARD Gaëtan	PORTARRIEU Jean-François
BOLZAN Jean-Jacques	DUNAL Jonhny	TOPPAN Alain
CAMBOU Alain	LE TEXIER Maxime	

Nombre de délégués	En exercice : 36	Présents : 24	Votants : 29
Nombre de voix : 53	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 53

La « Conférence régionale de gouvernance du ZAN » a été mise en place par délibération de l'Assemblée Plénière de la Région Occitanie du 14 décembre 2023, en application de la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux.

Elle est présidée par la Présidente de Région. Elle réunit 65 membres qui doivent assurer une représentation équilibrée des territoires urbains, ruraux, de montagne et du littoral :

- 15 représentants de la Région.
- 5 représentants des Schémas de cohérence territoriale (SCoT).
- 15 représentants d'établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de documents d'urbanisme.
- 7 représentants de communes compétentes en matière de documents d'urbanisme.
- 5 représentants de communes non couvertes par un document d'urbanisme.
- 1 représentant de chaque département, siégeant à titre consultatif.
- 5 représentants de l'État.

Cette Conférence :

- Doit être consultée sur les projets d'envergure nationale et européenne et sur les éventuels projets d'envergure régionale.
- Peut se réunir sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols.
- Doit se tenir au moins une fois par an afin d'établir un bilan de la mise en œuvre de ces objectifs.

Le SMEAT est membre de la « Conférence régionale de gouvernance du ZAN » et représente les SCoT métropolitains de la Région Occitanie.

Afin que le SMEAT soit représenté lors des séances de la « Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN », il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est précisé que le règlement intérieur de la « Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN » ne prévoit qu'un siège par membre. Dès lors il conviendra de préparer chaque participation du SMEAT à cette conférence avec les élus délégués du SMEAT de Toulouse Métropole, du Muretain Agglo, du Sicoval, du Grand Ouest Toulousain et des Coteaux Bellevue.

**Le Comité Syndical
entendu l'exposé de Madame la Présidente,
délibère et décide**

ARTICLE 1 : DESIGNE M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE pour siéger à la « Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN ».

ARTICLE 2 : DESIGNE Mme Dominique FAURE en qualité de suppléant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise :
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme**

La Présidente du SMEAT

Dominique FAURE

***Certifié exécutoire :
Enregistrement en Préfecture le 27/05/2026
Publication le 29/05/2026***